



## AVIS PUBLIC

### **ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1037-01-2017 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1037-2017 VISANT À MODIFIER LA TERMINOLOGIE DE L'USAGE INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE LÉGÈRE**

AVIS est par les présentes donné, par la soussignée, qu'à sa séance ordinaire du 5 septembre 2017, le conseil municipal de la Ville de Bromont a adopté le Règlement numéro 1037-01-2017 modifiant le règlement de zonage numéro 1037-2017 visant à modifier la terminologie de l'usage industrie manufacturière légère.

Tel que requis par la Loi, ce règlement a été certifié conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement par la M.R.C. Brome-Missisquoi, ce 19 septembre 2017.

Prenez en outre avis que le règlement numéro 1037-01-2017 est entré en vigueur en date du 19 septembre 2017 et est disponible pour consultation à l'hôtel de ville de Bromont situé au 88, boulevard de Bromont, du lundi au vendredi de 8h15 à 12h et de 13h à 16h.

Bromont, ce 4<sup>e</sup> jour d'octobre 2017.

La greffière,

Catherine Nadeau, avocate, OMA  
Directrice du service du greffe et des affaires juridiques